

Attention à l' « Uberisation » de la santé !

Non à deuxiemeavis.fr !

La procédure est simple et attractive : il suffit de s'inscrire, d'indiquer sa maladie pour connaître le nom des experts, remplir un questionnaire médical où doit figurer le nom du premier médecin qui a donné le premier avis et de payer la modique somme de 295 euros !

Néanmoins, la Fédération Française des Diabétiques tient à mettre en garde face à ces dérives :

- la « consultation exclusivement par internet » tue la relation médecin / patient,
- la mention du nom du premier médecin comporte des risques (copinage, réputation),
- la protection des données médicales,
- un patient est-il compétent pour remplir lui-même son dossier médical ?
- le prix exorbitant est antinomique à nos valeurs,
- l'authenticité et la fiabilité des informations.

Oui à un deuxième avis médical !

Si la Fédération Française des Diabétiques s'exprime aujourd'hui contre ce site, elle ne s'oppose pas à un deuxième avis médical. Bien au contraire, c'est un droit des patients qu'il faut préserver. Les erreurs de diagnostic sont certes faibles mais elles existent, l'angoisse de la maladie ou le choix d'un traitement sont autant de raisons qui expliquent et valident le besoin du patient d'avoir un deuxième avis médical. L'incapacité des patients à accéder à des soins de qualité et de proximité est une carence de notre système de santé. Or, ce site est une dérive commerciale et inacceptable qui utilise les failles de notre système de santé ! Il est donc urgent d'agir pour stopper « l'uberisation » de la santé et améliorer l'accès aux soins !

Notre appel aux pouvoirs publics :

Nous lançons aujourd'hui un appel aux pouvoirs publics pour travailler sur ces failles :

1. Permettre à chacun sur l'ensemble du territoire et quelle que soit sa situation sociale d'avoir accès aux soins et à l'innovation pour améliorer sa qualité de vie.
2. Permettre à chacun d'avoir un deuxième avis médical dans de bonnes conditions (délais raisonnables, sans dépassement d'honoraires)
3. Evaluer à échéance régulière la qualité et la fiabilité des services à caractère médical proposés dans le cadre de la e-santé (applications, sites, plateformes etc) et harmoniser les processus d'évaluation (méthodologie et outils).